




Informations de base	
2017/2217(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget rectificatif 6/2017: réduction des crédits de paiement et d'engagement et actualisation des recettes Subject 8.70.57 Budget 2017	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets	GEIER Jens (S&D)	09/10/2017
		Rapporteur(e) fictif/fictive MUREAN Siegfried (PPE) KÖLMEL Bernd (ECR) DEPREZ Gérard (ALDE) TARAND Indrek (Verts /ALE) VALLI Marco (EFDD)	
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	OETTINGER Günther	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
09/10/2017	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2017)0597 	Résumé
22/11/2017	Vote en commission		
27/11/2017	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	14275/2017	Résumé
27/11/2017	Dépôt du rapport budgétaire	A8-0379/2017	Résumé
29/11/2017	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
30/11/2017	Décision du Parlement	T8-0453/2017	Résumé
30/11/2017	Résultat du vote au parlement		
30/11/2017	Adoption du projet du budget par le Conseil		

25/01/2018	Publication de l'acte final au Journal officiel		
------------	---	--	--

Informations techniques	
Référence de la procédure	2017/2217(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Nature de la procédure	Budget
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/8/11244

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE612.206	27/10/2017	
Amendements déposés en commission		PE613.566	20/11/2017	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A8-0379/2017	27/11/2017	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement		T8-0453/2017	30/11/2017	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Position du Conseil sur le projet de budget		14275/2017	27/11/2017	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Projet de budget de la Commission		COM(2017)0597 	09/10/2017	Résumé

Acte final	
Budget 2018/0091 JO L 021 25.01.2018, p. 0001	Résumé

Budget rectificatif 6/2017: réduction des crédits de paiement et d'engagement et actualisation des recettes

2017/2217(BUD) - 09/10/2017 - Projet de budget de la Commission

OBJECTIF: présentation d'un projet de budget rectificatif (PBR) n° 6 au budget 2017 visant la réduction des crédits de paiement et d'engagement en fonction des prévisions actualisées en matière de dépenses et de l'actualisation des recettes (ressources propres et amendes).

CONTENU: le présent projet de budget rectificatif (PBR) n° 6/2017 vise à mettre à jour tant le volet des dépenses que le volet des recettes du budget afin de tenir compte de l'évolution récente de la situation.

1) Volet dépenses: la Commission propose d'ajuster le niveau des crédits de paiement pour certaines lignes budgétaires afin de les aligner plus étroitement sur les dernières estimations des besoins, en partant de l'hypothèse que le rééquilibrage des crédits de paiement entre les lignes budgétaires, demandé séparément par la Commission dans le virement dit «global» (DEC 20/2017), sera accepté par le Parlement européen et le Conseil.

La **réduction globale (7.719,7 millions EUR)** du niveau des crédits de paiement demandée par la Commission concerne principalement:

- **la rubrique 1b «Cohésion économique, sociale et territoriale»:** la Commission propose de diminuer de **5,9 milliards EUR** les crédits de paiement destinés au **Fonds structurels et d'investissement européens** («Fonds ESI»). Tous les programmes opérationnels pour cette période avaient été adoptés avant la fin de 2015. Cependant, le niveau global des paiements intermédiaires effectués en 2017 pour ces programmes sera inférieur au montant inscrit initialement au budget. La mise en œuvre des programmes opérationnels 2014-2020 continue d'accuser des retards. La Commission s'est déclarée disposée à prêter assistance aux États membres pour accélérer la mise en œuvre.
- **la Rubrique 2 - Croissance durable: ressources naturelles:**
 - i. **Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader):** il est proposé: i) de libérer un montant de **780 millions EUR** étant donné que pour la plupart des programmes, la clôture et les paiements ont eu lieu à la fin de 2016 et que les besoins en matière de paiements de clôture en 2017 sont moins élevés ; ii) de réduire de **1,5 million EUR** les crédits d'engagement du poste 05 04 60 02 (Assistance technique opérationnelle);
 - ii. **Contributions obligatoires aux organisations régionales de gestion des pêches et autres organisations internationales et accords de pêche durable:** des montants de **11,2 millions EUR** en crédits d'engagement et de **10,4 millions EUR** en crédits de paiement pourraient être libérés de la ligne de réserve;
 - iii. **Fonds européen agricole de garantie (FEAGA):** à la suite de l'annulation de certaines actions, il est proposé de réduire le niveau des crédits de **1,9 million EUR** à la fois en crédits d'engagement et en crédits de paiement;
 - iv. **Organismes décentralisés (ECHA-biocides):** étant donné que les recettes issues des redevances versées par l'industrie que perçoit l'Agence devraient être supérieures de **0,6 million EUR** au montant initialement prévu, la contribution du budget de l'Union pourrait être réduite d'autant, à la fois en crédits d'engagement et en crédits de paiement.
- **Rubrique 3 - Sécurité et citoyenneté:**
 - i. la réduction proposée de **157,5 millions EUR** en crédits de paiement tient compte du fait que la mise en œuvre des deux programmes de relocalisation au titre du Fonds «Asile, migration et intégration» (AMIF) a été plus lente que prévu.
 - ii. la réduction proposée des crédits de paiement de **130 millions EUR** en faveur du Fonds pour la sécurité intérieure (FSI) découle du retard enregistré dans la mise en œuvre des programmes nationaux, ainsi que de l'adoption tardive du nouveau système d'entrée/sortie.
- **Rubrique 4 - L'Europe dans le monde :** il est proposé:
 - i. de réduire d'un montant total de **268,1 millions EUR** les crédits de paiement recensés sur plusieurs lignes de l'Instrument d'aide de préadhésion (IAP II);
 - ii. de réduire de **434,1 millions EUR** les crédits de paiement recensés sur plusieurs lignes de l'Instrument européen de voisinage (IEV);
 - iii. de libérer **46 millions EUR**, tant en crédits d'engagement qu'en crédits de paiement, se rapportant au versement d'avances pour le Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE), qui ne seront plus nécessaires en 2017.

2) Volet recettes : la Commission propose:

- de réviser les prévisions relatives aux **ressources propres traditionnelles** (droits de douane et cotisations dans le secteur du sucre) et aux **assiettes de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et du revenu national brut (RNB)**, et d'inscrire au budget les **corrections britanniques** correspondantes ainsi que leur financement, éléments qui ont tous une incidence sur la répartition des contributions au titre des ressources propres versées par les États membres au budget de l'UE;
- d'inscrire au budget de l'UE les montants des **amendes** décidées par la Commission, pour lesquelles toutes les voies de recours ont été épuisées et qui sont donc devenues définitives dans le courant de l'année 2017, ce qui réduit d'autant les contributions au titre des ressources propres versées par les États membres au budget de l'UE.

Budget rectificatif 6/2017: réduction des crédits de paiement et d'engagement et actualisation des recettes

2017/2217(BUD) - 30/11/2017 - Acte final

OBJECTIF: adoption du budget rectificatif n° 6 de l'Union européenne pour l'exercice 2017.

ACTE NON LEGISLATIF: Adoption définitive (UE, Euratom) 2018/91 du budget rectificatif n° 6 de l'Union européenne pour l'exercice 2017.

CONTENU: le Parlement européen a définitivement adopté le projet de budget rectificatif n°6 pour l'exercice 2017 en accord avec sa résolution du 30 novembre 2017 (voir le résumé de la résolution).

Pour rappel, ce projet a pour objectif:

- **en ce qui concerne les dépenses, de diminuer le niveau des crédits de paiement de 7.719,7 millions EUR**, essentiellement sur les lignes budgétaires relevant de la rubrique 1b «Cohésion économique, sociale et territoriale» et, dans une moindre mesure, des rubriques 2 «Croissance durable - ressources naturelles», 3 «Sécurité et citoyenneté» et 4 «L'Europe dans le monde» ainsi que du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE);
- **en ce qui concerne les recettes**, i) d'inclure des **ajustements liés à la révision des prévisions relatives aux ressources propres traditionnelles** (droits de douane et cotisations dans le secteur du sucre) et aux assiettes de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et du revenu national brut (RNB), et la budgétisation des corrections britanniques de 2013 et de 2016 ainsi que de leur financement; ii) de tenir compte d'un montant total de **3.209,7 millions d'amendes** qui est devenu définitif et qui est supérieur au niveau initialement prévu dans le budget 2017; la différence entre ce montant et le montant prévu (2.209,7 millions EUR), est affectée à la réduction des contributions au titre des ressources propres versées par les États membres au budget de l'Union.

Le budget rectificatif n° 6/2017 génère un remboursement de 9.829,6 millions EUR aux budgets nationaux qui s'ajoute au remboursement de 6.405 millions EUR déjà confirmé dans le cadre du budget rectificatif n° 2/2017.

Budget rectificatif 6/2017: réduction des crédits de paiement et d'engagement et actualisation des recettes

2017/2217(BUD) - 30/11/2017 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 581 voix pour, 48 contre et 14 abstentions, une résolution relative à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 6/2017 de l'Union européenne pour l'exercice 2017: réduction des crédits de paiement et d'engagement en fonction des prévisions actualisées en matière de dépenses et de l'actualisation des recettes (ressources propres et amendes).

Le Parlement européen a **approuvé la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 6/2017**. Ce projet a pour objectif:

Ce projet a pour objectif:

- **en ce qui concerne les dépenses**, de diminuer le niveau des crédits de paiement de 7.719,7 millions EUR, essentiellement sur les lignes budgétaires relevant de la rubrique 1b «Cohésion économique, sociale et territoriale» et, dans une moindre mesure, des rubriques 2 «Croissance durable - ressources naturelles», 3 «Sécurité et citoyenneté» et 4 «L'Europe dans le monde» ainsi que du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE); les contributions nationales sont réduites en conséquence;
- **en ce qui concerne les recettes**, i) d'inclure des ajustements liés à la révision des prévisions relatives aux ressources propres traditionnelles (droits de douane et cotisations dans le secteur du sucre) et aux assiettes de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et du revenu national brut (RNB), et la budgétisation des corrections britanniques de 2013 et de 2016 ainsi que de leur financement; ii) de tenir compte d'un montant total de **3.209,7 millions d'amendes** qui est devenu définitif et qui est supérieur au niveau initialement prévu dans le budget 2017; la différence entre ce montant et le montant prévu (2.209,7 millions EUR), est affectée à la réduction des contributions au titre des ressources propres versées par les États membres au budget de l'Union.

Le budget rectificatif n° 6/2017 génère **un remboursement de 9.829,6 millions EUR aux budgets nationaux** qui s'ajoute au remboursement de 6.405 millions EUR déjà confirmé dans le cadre du budget rectificatif n° 2/2017.

Les députés ont exprimé leurs préoccupations concernant **l'excédent des paiements de 7.719,7 millions EUR**, en particulier s'agissant de la situation du Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) à la sous-rubrique 1b, pour lequel les États membres ont revu à la baisse de 5,9 milliards EUR leurs prévisions concernant les demandes de paiement qu'ils ont présentées en juillet, en raison de retards dans la mise en œuvre des programmes, empêchant ainsi de nombreux projets et bénéficiaires potentiels de bénéficier d'une aide de l'Union.

Ils ont aussi déploré:

- le fait que les États membres n'aient pas lancé leurs programmes nationaux relevant du Fonds «Asile, migration et intégration» (AMIF) et du Fonds pour la sécurité intérieure (FSI) selon le calendrier prévu et **n'aient pas correctement mis en œuvre les programmes de relocalisation des réfugiés**, ce qui a donné lieu à une diminution de 287,6 millions EUR à la rubrique 3 ;
- les retards survenus dans le décaissement de fonds de l'Union dans les **pays en phase de préadhésion et dans les pays voisins**, qui entraîne une importante diminution des paiements (702,2 millions EUR).

Au vu des dernières prévisions de paiement de la Commission, selon lesquelles **la sous-exécution** se poursuivra les prochaines années, le Parlement a exhorté les États membres qui connaissent un très haut niveau de sous-exécution à prendre des mesures pour mettre en œuvre comme il se doit les programmes de l'Union définis d'un commun accord, avec l'aide de la Commission.

Les députés ont également souligné que la **bonne mise en œuvre des programmes de l'Union relevant de la sous-rubrique 1a «Compétitivité pour la croissance et l'emploi»** démontrait que le Conseil commettait une erreur en cherchant à réduire systématiquement les crédits de cette sous-rubrique au motif d'un prétendu manque de capacité d'absorption.

Enfin, le Parlement a déploré que les montants recouverts provenant de la sous-exécution des programmes de l'Union et d'amendes infligées dans le cadre de la politique de concurrence de l'Union soient destinés à **réduire les contributions des États membres liées au RNB plutôt qu'à financer les priorités de l'Union**.

Budget rectificatif 6/2017: réduction des crédits de paiement et d'engagement et actualisation des recettes

2017/2217(BUD) - 27/11/2017 - Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture

La commission des budgets a adopté le rapport de Jens GEIER (S&D, DE) relatif à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 6/2017 de l'Union européenne pour l'exercice 2017 - réduction des crédits de paiement et d'engagement en fonction des prévisions actualisées en matière de dépenses et de l'actualisation des recettes (ressources propres et amendes).

La commission parlementaire a recommandé que le Parlement européen **approuve la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 6 /2017**. Ce projet a pour objectif:

- **en ce qui concerne les dépenses**, de diminuer le niveau des crédits de paiement de 7.719,7 millions EUR, essentiellement sur les lignes budgétaires relevant de la rubrique 1b «Cohésion économique, sociale et territoriale» et, dans une moindre mesure, des rubriques 2 «Croissance durable - ressources naturelles», 3 «Sécurité et citoyenneté» et 4 «L'Europe dans le monde» ainsi que du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE); les contributions nationales sont réduites en conséquence;
- **en ce qui concerne les recettes**, i) d'inclure des ajustements liés à la révision des prévisions relatives aux ressources propres traditionnelles (droits de douane et cotisations dans le secteur du sucre) et aux assiettes de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et du revenu national brut (RNB), et la budgétisation des corrections britanniques de 2013 et de 2016 ainsi que de leur financement; ii) de tenir compte d'un montant total de 3.209,7 millions d'amendes qui est devenu définitif et qui est supérieur au niveau initialement prévu dans le budget 2017; la différence entre ce montant et le montant prévu (2.209,7 millions EUR), est affectée à la réduction des contributions au titre des ressources propres versées par les États membres au budget de l'Union.

Le budget rectificatif n° 6/2017 génère un remboursement de 9.829,6 millions EUR aux budgets nationaux qui s'ajoute au remboursement de 6.405 millions EUR déjà confirmé dans le cadre du budget rectificatif n° 2/2017.

Les députés ont exprimé leurs préoccupations concernant **l'excédent des paiements de 7.719,7 millions EUR**, en particulier s'agissant de la situation du Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESF) à la sous-rubrique 1b, pour lequel les États membres ont revu à la baisse de 5,9 milliards EUR leurs prévisions concernant les demandes de paiement. Ils ont aussi déploré que les États membres n'aient pas lancé leurs programmes nationaux relevant du Fonds «Asile, migration et intégration» (AMIF) et du Fonds pour la sécurité intérieure (FSI) selon le calendrier prévu et **n'aient pas correctement mis en œuvre les programmes de relocalisation des réfugiés**, ce qui a donné lieu à une diminution de 287,6 millions EUR à la rubrique 3.

Au vu des dernières prévisions de paiement de la Commission, selon lesquelles **la sous-exécution** se poursuivra les prochaines années, les députés exhortent les États membres qui connaissent un très haut niveau de sous-exécution à prendre des mesures pour mettre en œuvre comme il se doit les programmes de l'Union définis d'un commun accord, avec l'aide de la Commission.

Les députés soulignent également que la **bonne mise en œuvre des programmes de l'Union relevant de la sous-rubrique 1a «Compétitivité pour la croissance et l'emploi»** démontre que le Conseil commet une erreur en cherchant à réduire les crédits de cette sous-rubrique au motif d'un prétendu manque de capacité d'absorption.

Enfin, les députés déplorent que les montants recouverts provenant de la sous-exécution des programmes de l'Union et d'amendes infligées dans le cadre de la politique de concurrence de l'Union soient destinés à réduire les contributions des États membres liées au RNB plutôt qu'à financer les priorités de l'Union.

Budget rectificatif 6/2017: réduction des crédits de paiement et d'engagement et actualisation des recettes

2017/2217(BUD) - 27/11/2017 - Position du Conseil sur le projet de budget

Le 9 octobre 2017, la Commission a présenté au Conseil le projet de budget rectificatif (PBR) n° 6 au budget général 2017.

En ce qui concerne le **volet «dépenses»**, les modifications proposées sont les suivantes:

- **diminution des crédits de paiement (C/P) de 7,7 milliards EUR**, essentiellement dans le cadre de la sous-rubrique 1b - Cohésion économique, sociale et territoriale (- 5,9 milliards EUR) et, dans une moindre mesure, des rubriques 2, 3 et 4, en raison des retards dans la mise en œuvre des programmes pour la période 2014-2020;
- **diminution des crédits d'engagement (C/E) de 15,3 millions EUR** dans le cadre de la rubrique 2 (Croissance durable: ressources naturelles) à la suite de l'évaluation la plus récente des besoins;
- **diminution des C/E et les C/P de 46 millions EUR** pour le Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) en ce qui concerne le paiement d'avances qui ne seront plus nécessaires en 2017.

En ce qui concerne les **recettes**, le PBR porte sur:

- la révision des prévisions relatives aux ressources propres traditionnelles et aux assiettes de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et du revenu national brut (RNB), la budgétisation des corrections britanniques correspondantes ainsi que de leur financement, ce qui a une incidence sur la répartition des contributions des États membres au budget de l'UE au titre des **ressources propres**;
- l'imputation sur le budget de l'UE des **amendes** décidées par la Commission, pour lesquelles toutes les voies de recours ont été épuisées et qui sont dès lors devenues définitives au cours de 2017, en réduisant en conséquence les contributions des États membres au budget de l'UE au titre des ressources propres.

Globalement, ce PBR **diminue le volume des crédits d'engagement de 61,3 millions EUR et celui des crédits de paiement de 7 719,7 millions EUR**.

Le 27 novembre 2017, le Conseil a adopté sa position sur le projet de budget rectificatif n° 6/2017 tel qu'il est présenté dans l'annexe technique de l'exposé des motifs de sa position sur le projet de budget rectificatif (voir document du Conseil [14275/2017](#)).